

Rubrique « LU POUR VOUS » Mars 2009  
-Extraits et synthèses des délibérations du Conseil Municipal de Marseille  
Relevé sur les Recueils des Actes Administratifs (RAA)

**1-RAA N° 311 du 15 /12/08 pges 169 et 170 (PV N°08/1237/DEVSD)**

*ZAC de la Jarre, compte rendu annuel à la collectivité du 31.12.2007 participation de la Ville de Marseille à l'équilibre du Bilan.*

Parallèlement le plan local d'urbanisme a été modifié sur la zone(Zac de la Jarre) par délibération de la Communauté Urbaine le 12.12.2007. Ce projet est construit principalement sur 3 pôles : Zone d'habitat collectif à la Soude, Zac de la Jarre, Secteur Baou de Sormiou .Dans la ZAC de la Jarre il est envisagé un parc sportif, la réalisation de logements collectifs sur des terrains initialement destinés à l'habitat individuel et la réalisation d'une nouvelle voie la U 590.Ainsi Marseille Aménagement est missionnée de réaliser les travaux de démolitions et de mise en état des sols sur l'emprise du parc Sportif et réaliser les travaux de voiries. La ville assurera la maîtrise d'ouvrage du Parc Sportif .Le délai de convention s'échelonne jusqu'au **7 avril 2012**. Le montant global des dépenses est donc en hausse de **6 561 000** euros par rapport au précédent CRAC.

**2-RAA N° 311 du 15/12/08 pge 96 PV N° 08/1147/SOSP.**

*Engagement municipal pour le logement accession à la propriété sociale ,attribution de subventions aux primo-accédants.*

La ville de Marseille a décidé d'accorder un chèque de premier logement (CPL) à des ménages dont les revenus sont situés en dessous du PLS pour l'acquisition de logements neufs ou ancien( voir délibération N°07/0118/EHCV du 5.02.2007) Cette subvention est portée cette année 2009 d'un montant modulable **de 2900** euros à **5000** euros selon la composition du ménage.

**3 -RAA N°311 du 15/12/2008 pges 59 et 60 PV N° 08/1087/DEVSD**

*Avis sur Dossier d'avant projet préalable à la création du Parc National des Calanques*

L'ensemble des Avis formulés par les différents partenaires (Propriétaires et institutions concernés) sera transmis début 2009 à Mr le Ministre de l'Ecologie qui soumettra ces documents au Premier Ministre afin de décider la prise en considération du Projet de PARC National par l'Etat ..La ville de Marseille prend acte du dossier d'avant projet et **émet des réserves quant aux propositions de classement de cœur de Parc de certains espaces urbanisés, des sites classés et inscrits actuels. Afin de préciser son avis la Ville demande que des études plus fines soient engagées sur le traitement de ces zones spécifiques durant les deux années de concertation à venir...**

**4- RAA N°313 du 15/01/09 pge 25 Intervention de Mr CASELLI (président de la CUM)lors du conseil Municipal du 6.10.08**

(Extrait de déclaration) « Déclaration de l'intention très favorable dans le futur projet d'élargissement et de cohérence de travaux de déplacements Urbains de la Ville de Marseille. Création d'un BUSWAY en site propre D'Arenc à Septèmes. Deuxièmement c'est celle d'un bus haut de gamme ou Busway si c'est possible en site propre de Castellane vers Luminy. Proposition sera faite à l'assemblée communautaire (CUM) dans le cadre du budget 2009 de lancer des études de ces deux projets » fin de citation.

**5- RAA N°313 du 15/01/09 pge 47 PV 08./0774/DEVSD Commissaire Rapporteur Mr D. REAULT Conseiller Municipal délégué à la Mer ,Nautisme ,plages et Pn desCalanques Plan de gestion de la Rade de Marseille »Opération récifs Prado»** Mr REAULT dans le cadre de sa délégation de pouvoir au sein du CM de Marseille , se félicite de la mise en place de l'opération expérimentale de revitalisation sur plus de **30 000 m2** de récifs immergés pour un total de **6 millions d'euros** repeuplement marin en matière de poisson de la rade. La satisfaction est au rendez –vous puisqu'elle est constatée six mois à peine après l'entreprise.